

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Le milliard des congrégations religieuses. — IV Ur, patrie d'Abraham. — V Société d'une messe — VI Mission providentielle des langues grecque et latine. — VII Correspondance américaine. — VIII Correction à faire à l'ordo. — IX M. Combes. — X Confit au tombeau de la Sainte Vierge. — XI Ordo des fidèles.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 28 septembre

Exercice du mois d'octobre, (1) premier vendredi du mois, fête du Saint-Rosaire, et, dans le diocèse de Montréal, collecte pour les séminaires des Indes.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 5 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête des titulaires du Saint-Rosaire et de Saint-Placide; solennité de ceux de Saint-Jérôme, de Sainte-Sophie, de Saint-Rémi, des Saints-Anges-Gardiens (Lachine) et de Saint-François (Longue-Pointe).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire du Saint-Rosaire (Pointe-au-Chêne); solennité de ceux de Saint-Rémi (Amherst), de Saint-Gérard (Montréal) et de Saint-François d'Assise (Hintonburg).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire du Saint-Rosaire (Saint-Hyacinthe); solennité de ceux de l'Ange-Gardien (Rouville) et de Saint-François (Freligsburg).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire du Saint-Rosaire (Sawyer-ville); solennité de celui des Saints-Anges-Gardiens (Ham South).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire du Saint-Rosaire; solennité de celui de Saint-Rémi (Tingwick). J. S.

(1) Indulgences: 10 7 ans et 7 quarantaines pour ceux qui chaque jour, en public dans les églises, ou en particulier, réciteront au moins la troisième partie du Rosaire; 20 indulgences plénières pour ceux qui dans ce mois, mais en dehors de l'octave du saint Rosaire c'est-à-dire du 1 au 4 et du 13 au 31) auront récité au moins pendant dix jours la troisième partie du Rosaire, moyennant confession, communion, visite d'une église ou chapelle publique (ou semi-publique), avec prière selon l'intention du Souverain-Pontife.

LE MILLIARD

DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES



N a beaucoup parlé, dans les journaux et ailleurs, du milliard des congrégations religieuses en France. Le gouvernement français s'est élevé avec force contre cette ploutaucratie ; il l'a dénoncée à la chambre et s'en est fait une arme dans sa lutte sectaire contre le clergé régulier. La possession de biens aussi considérables ne constituait-elle pas un défi insolent à la classe pauvre et ouvrière ? Leur confiscation au profit de l'Etat ne permettrait-elle pas d'ouvrir des milliers d'asiles et de venir en aide aux parias de la société ? N'y aurait-il pas dans cette confiscation une solution, au moins partielle, aux graves problèmes soulevés par les économistes et par tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales ? Beaucoup de personnes, même au Canada, l'ont pensé : trompées et séduites par les arguments d'une philanthropie fautive et malhonnête, cédant peut-être à des préjugés regrettables et à de secrètes antipathies, elles ont exprimé, plus ou moins ouvertement, leur sentiment à cet égard. Nous avons nous-même entendu des catholiques déclarer que le ministère Combes pousse sans doute les choses trop loin, que ses décrets sont extrêmes et vexatoires, mais, qu'après tout, Waldeck-Rousseau a eu raison de mettre fin, par sa loi sur les congrégations, à un état de choses que tout le monde déploraient à bon droit.

* * *

Nous croyons donc nécessaire de rétablir la vérité des faits et de démontrer que l'administration française a trompé sciemment le public, qu'elle a volontairement grossi et faussé les chiffres afin d'établir le fameux milliard, qu'elle a indignement exploité la crédulité du peuple, flatté ses basses convoitises et lui a donné des espérances qu'elle savait irréalisables.

D'ab
les con
de sim
congrég
duire du
Ces l
valeur r
ques lég
cielle, ce
des con
Ce n'est
« trésor c
pées par
des asso
entre les
ples, des
fond don
Les statis
pas témé
France à

Or, ces
mes, des c
revenus ?
sont des c
pices et de
Quelle
Comme val
confiscation
ou des mag
les appropri
seraient do

D'abord on a fait entrer en ligne de compte, à côté des biens dont les congrégations sont *propriétaires*, ceux qu'elles occupent à titre de simples *locataires*. Grâce à ce procédé déloyal, la propriété des congrégations a été majorée de moitié. 500 millions sont donc à déduire du milliard qui leur a été attribué.

Ces biens ont été évalués à un quart environ au-dessus de leur valeur réelle ; reste 400 millions. De plus, on a omis les hypothèques légales qui pèsent sur ces biens. Or, d'après l'enquête officielle, ces hypothèques montent à 200 millions. La valeur des biens des congrégations religieuses n'est donc plus que de 200 millions. Ce n'est pas tout encore. L'administration a osé faire entrer dans ce « trésor clérical » une foule de propriétés qui ne sont pas même occupées par les réguliers. Beaucoup de ces propriétés appartiennent à des associations purement laïques ; un certain nombre même sont entre les mains de non catholiques : on y trouve des écoles, des temples, des refuges protestants, jusqu'à des synagogues. Le milliard fond donc à vue d'œil. Il est réduit à 150 ou 160 millions de francs. Les statisticiens vont jusqu'à déclarer que « c'est tout juste s'il n'est pas téméraire de fixer approximativement les biens du clergé en France à cette somme ».

* *

Or, ces biens, que sont-ils ? Sont-ce de riches domaines, des fermes, des champs cultivés, des maisons louées et rapportant de forts revenus ? Point du tout. Comme en notre pays, du reste, ces biens sont des collèges, des couvents, des écoles, des orphelinats, des hospices et des refuges.

Quelle est maintenant la valeur réelle des biens de cette sorte ? Comme valeur commerciale, nulle, ou à peu près nulle. En cas de confiscation, l'Etat n'en pourrait faire que des casernes, des musées ou des magasins d'approvisionnement. Pour le gouvernement qui se les approprierait, pour le peuple qui les convoite, ces immeubles ne seraient donc que d'une médiocre utilité.

* *

Nous nous trompons. La France et son gouvernement auraient tout à perdre à la confiscation de ces biens. Entre autres emplois, les religieux et les religieuses les ont convertis en lieux de refuge pour les pauvres, les malades, les vieillards et les orphelins. Les congrégations exilées et leurs biens confisqués, que ferait-on des uns et des autres ? Dans ces mêmes immeubles, enlevés à leurs légitimes propriétaires, il faudrait les installer, les nourrir, les vêtir, les soigner, les sustenter. Avec quoi ? Non plus avec les subventions généreuses que les bons riches donnent volontiers à ceux qui s'immolent au service des pauvres, mais bien avec le budget, c'est-à-dire avec l'argent du peuple. Et dire que c'est ainsi qu'on se moque et qu'on se joue de lui ! Dire que c'est par de pareils calculs. Pauvre peuple ! faits en haine de la religion, qu'on veut l'amener à tarir lui-même la source la plus vraie et la plus féconde de la charité chrétienne à son égard, et celle de la sympathie dont il a si grand besoin dans ses épreuves et dans ses infortunes !

* * *

On objecte que les biens de mainmorte sont un gouffre pour l'Etat. Nouveau mensonge. C'est un fait notoire que non seulement la propriété congréganiste, en France, est actuellement soumise à tous les impôts qui frappent les autres biens, mais qu'elle paie encore une taxe spéciale qu'on appelle « la taxe de mainmorte, » et une autre taxe qui se nomme « droit d'accroissement ». Il en résulte qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de biens plus imposés en France, que ceux des congrégations religieuses et il est démontré, par des chiffres indiscutables, qu'en cinquante ans les biens du clergé français apportent plus au trésor et au peuple que ne lui apporteraient, dans le même laps de temps, des biens de particuliers qui seraient égaux en valeur. Transformer ces biens du clergé séculier en biens de particuliers, ce serait donc une perte pour le trésor, et par conséquent une aggravation nécessaire de l'impôt.

* * *

L'
grégi
tion
dénat
averti
malsa
au sei
Qu
religi
charit
préten
gouve
Que l'
et il se
valeur
de ce q
d'hypo
ce : ils
recevoi
carrière
toutes l
dévoué
vienn
impositi
libremer
œuvres

Notre
périté et
de l'Etat
bien ma
donc de

L'exposé rapide que nous venons de faire sur les biens des congrégations religieuses en France n'est pas seulement une réhabilitation des faits que le gouvernement français a odieusement dénaturés, mais il est encore pour nous, canadiens-français, un avertissement et une leçon ; il nous met en garde contre certaines idées malsaines que des esprits brouillons ou jaloux cherchent à répandre au sein de nos populations.

Que de fois n'entendons-nous pas dire nos communautés religieuses sont trop riches ; elles exploitent à leur profit la charité ou la piété du peuple ; elles ne font pas de leurs revenus, — prétendus *immenses* — l'usage qu'elles devraient en faire ; le gouvernement et les municipalités devraient les taxer *d'avantage* ? Que l'on établisse une enquête, comme on vient de le faire en France, et il sera facile de constater combien sont faux de tels avancés. La valeur des biens possédés par ces communautés est bien au-dessous de ce que l'on prétend ; ces biens sont, pour la plupart, chargés d'hypothèques que légitime seule la confiance en la divine Providence : ils servent, non à créer des sources de revenus, mais bien à recevoir des milliers de jeunes gens se destinant au sacerdoce ou aux carrières libérales, ou à *hospitaliser* la misère ou la souffrance sous toutes leurs formes. Loin d'être une charge à l'Etat, nos chères et dévouées communautés religieuses d'hommes ou de femmes lui viennent singulièrement en aide, elles lui permettent d'échapper à une imposition de taxes dont notre peuple ne veut pas, préférant donner librement et accomplir, par un sentiment de foi chrétienne, ses œuvres d'éducation et de charité.

* * *

Notre pays, jeune encore, est entré dans une ère de paix, de prospérité et de développement sous l'action bienfaisante de l'Eglise et de l'Etat, marchant la main dans la main, travaillant de concert au bien matériel, intellectuel et moral de la nation. Opposons-nous donc de toutes nos forces à ce qui pourrait troubler cette paix,

compromettre ce progrès. Ne laissons pas pénétrer jusqu'à nous les idées révolutionnaires et antireligieuses dont le triomphe entraînerait fatalement le bouleversement d'un ordre social établi au prix de tant de luttes et de si héroïques sacrifices. Respectons toujours ce que nos pères ont respecté, aimons ce qu'ils ont aimé, croyons ce qu'ils ont cru, et nous pourrions envisager l'avenir avec confiance.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chad.

UR, PATRIE D'ABRAHAM

UA Genèse dit au chapitre XI : " Tharé engendra " Abram (Abraham), Nachor et Aran ; Or, " Aran engendra Lot. Et, Aran mourut avant " Tharé, son père, dans la terre où il était né, à Ur en " Chaldée ".

Ur, patrie d'Aran, fut donc aussi la patrie de son frère Abraham.

La patrie d'Abraham, le père des croyants, notre père, mérite d'être connue.

* * *

Jetons les yeux sur l'Asie, entre la mer Méditerranée et le golfe Persique. Suivons le cours de l'Euphrate.

Ur était située sur la rive droite de l'Euphrate, à mi-chemin entre Babylone et le golfe Persique.

A l'époque de la vocation d'Abraham, 2,100 ans avant Jésus-Christ, probablement, Ur était une ville considérable qui depuis longtemps déjà avait eu des rois.

* * *

Le grand dieu d'Ur était Nannar ou Sin (1) (en assyrien), c'est-à-dire la lune.

(1) Sin, *briller*, que l'on retrouve dans l'allemand *scheinen* et dans l'anglais *shine*.

Aussi y avait-il dans cette ville un temple consacré à la lune ; à juger d'après les ruines qui subsistent encore, trente millions de briques ont dû entrer dans sa construction. Ces ruines ont soixante pieds de hauteur, sur une plate-forme large de 132 pieds et longue de 180 pieds.

Sur l'une des briques trouvées dans les ruines d'Ur, on lit : *Au dieu Nannar, son seigneur, Lig-Bagas, roi d'Ur, a fait élever un temple ; il a aussi fait construire l'enceinte d'Ur.*

Le temple d'Ur fut sans doute témoin des actes d'idolâtrie reprochés par Josué à Tharé et à d'autres ancêtres des Hébreux.

600 ans avant Notre-Seigneur, Nabonide, dernier roi de Babylone, restaura le temple d'Ur.

Ur semble avoir été abandonnée, 500 avant Jésus-Christ. Elle servit longtemps dans la suite, de cimetièrre, aux chaldéens et aux assyriens.

* * *

La plaine d'Ur, formée des alluvions du bas Euphrate, était d'une fertilité extraordinaire. L'Euphrate déborde chaque année comme le Tigre et le Nil ; une multitude de canaux sillonnaient la plaine, dérivaient les eaux et ajoutaient encore à la fertilité du sol. Des forêts de palmiers rehaussaient encore la beauté de la contrée, en sorte qu'Abraham dut faire un bien grand sacrifice en quittant un si délicieux séjour.

* * *

4000 ans se sont écoulés.

Ur a perdu son nom.

On l'appelle aujourd'hui Mugheir, ou la bituminée, parceque les vieux débris de briques qu'on y trouve

sont couverts de bitume. Les canaux d'autrefois se sont comblés, les forêts de palmiers ont disparu et les débordements de l'Euphrate ont fait de la plaine de Mugheir, ou d'Ur, un marécage. La désolation règne en maîtresse dans ces lieux.

* * *

Le silence qui s'est fait sur les ruines d'Ur, comme sur celles de tant d'autres villes de la Chaldée, a laissé dormir en paix les témoins de l'histoire, les témoins de la vérité. La science patiente, la science investigatrice leur donne aujourd'hui la parole. Nos Saintes Lettres en profitent ; la science détruit la science, et, de vieilles briques inscrites font fermer à jamais de gros volumes remplis d'erreurs et de divagations.

* * *

C'est William Loftus, géologue anglais qui en 1853, fit faire des fouilles dans les ruines de Mugheir.

C'est cependant à M. Oppert professeur d'assyrien au Collège de France, que revient l'honneur d'avoir fixé définitivement en 1869, l'emplacement de la patrie d'Abraham.

F.-A. BAILLAIRGÉ, ptre.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 17 septembre 1902.

M. l'abbé Aimé Héту, décédé aujourd'hui à l'Assomption, était membre de la Société d'une messe et de l'Union Saint-Jean.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*



pour
géné
l'élé
d'éci
Oui
répu
Di
l'avè
chos
To
Mess
roya
miss
été
Jacol
Phar
égypt
Le
rés p
ricat
comm
obje
vrai
rari
juif e
Dans
règne
oubli
Jés
venai
les ex
beaut
comm

MISSION PROVIDENTIELLE DES LANGUES GRÉCQUE ET LATINE

PEUT-ON dire qu'une langue en particulier ait reçu une mission providentielle, ou en d'autres termes, que Dieu, pour des vues spéciales et pour la gloire de son Eglise ait donné à un peuple le génie et le goût du beau, pour parler une langue dont l'élégance et la précision des termes serviraient comme d'écrin précieux pour enchâsser les dogmes catholiques. Oui nous croyons cela et il nous semble que rien ne répugne à telle idée.

Dieu dans ce monde a tout préparé d'avance pour l'avènement du Christ : empires, royaumes, hommes et choses.

Tous les grands empires qui ont précédé la venue du Messie ont travaillé à leur insu à préparer les voies au royaume de Dieu, et tous ont existé pour remplir une mission spéciale. L'Egypte par la fertilité de son sol a été la nourricière du peuple Hébreux. Les enfants de Jacob ont grandi dans l'abondance des greniers des Pharaons et dans la connaissance des sciences dont les égyptiens avaient les secrets.

Les Assyriens par leur force ont été les jouets préparés par la Providence pour châtier les fils d'Israël, prévaricateurs, et les ramener au devoir. La Phénicie par son commerce maritime fut chargée de fournir à la Judée les objets précieux nécessaires à la splendeur du culte du vrai Dieu. La Perse reçut une mission de paix pour ramener sur la montagne de Sion les restes du peuple juif exilé et pour reconstruire le temple de Jérusalem. Dans ce concert des nations, travaillant à préparer le règne du Christ, la Grèce et Rome auraient-elles été oubliées ? Non.

Jésus-Christ, le Verbe incarné, en descendant sur la terre venait révéler au monde les plus sublimes vérités. Pour les exprimer dignement il eut fallu un langage d'une beauté toute céleste ; mais les hommes ne parlent pas comme les anges pour communiquer leurs pensées.

Cependant pour servir de vêtement aux vérités révélées par Jésus-Christ, Dieu avait préparé deux langues qui se distingueront de toutes les autres par leur élégance, leur poésie, leur richesse et leur précision. Ces langues sont le grec et le latin, qui par l'harmonie de leur construction offriront des modèles, et sauront captiver l'esprit de tous les peuples : mais surtout dont la précision des termes sera une garantie pour l'exposition des dogmes catholiques ; c'est dans le grec et dans le latin que seront encadrés et l'austère morale et les dogmes profonds.

L'Eglise de Dieu, guidée par l'Esprit-Saint s'est emparée de ces langues et les a fait siennes et leur a communiqué l'immortalité qu'elle possède.

* L'abbé G. DUGAS, ptre.

CORRESPONDANCE AMERICAINE

New York, 5 septembre 1902.

DUISQUE Dieu, dit un évêque, a voulu être homme, il a consenti à toujours être représenté ici-bas par un homme. Et cet homme, c'est à Rome qu'il l'a placé ». « Parole abrégée, ajoute Veillot, parole abrégée, mais puissante, qui dit tout sur la grande question du monde et qui donne le vrai jour sous lequel il faut regarder le Pape. »

Pour les peuples comme pour les individus, le dévouement au Souverain-Pontife, — j'allais dire la dévotion filiale — a été toujours un signe de prédilection et de grandeur.

Ce dévouement et cette dévotion sont bien une des caractéristiques de la province de Québec, aussi n'ai-je nullement été étonné d'entendre un de ses fils, l'abbé Caisse, curé de Marlboro, prononcer récemment au Congrès des Acadiens de Waltham une des plus belles allocutions que j'ai jamais ouïes sur notre grand Pontife Léon XIII.

« Qu'est-ce que le Pape, s'est-il écrié, et quel est son rôle social ?

La pa
ch-f
Seign
barqu
Qu
Pie L
renve
l'hom
la Ré
mont
Telle
la lice
la frab
Léo
La
du bie
L'ég
associa
La
cun, se
ce tem
signer
— I
palien
siècle
de Ron
Ava
auteur
a impl
son ép
l'évêq
as a di

La papauté a été instituée par le Christ. Pierre a été choisi par le chef de la catholicité, et en acceptant cette charge, il a reçu du Seigneur, la garantie divine qu'aucune tourmente ne renverserait sa barque : les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

Que n'ont pas fait les papes dans les âges contemporains ! C'est Pie IX qui a proclamé la virginité immaculée de la Mère de Dieu, renversant par là tous les systèmes qui tendent à la déification de l'homme, établissant la vérité de la chute originelle, la nécessité de la Rédemption et de la grâce. C'est Léon XIII qui a su définir et montrer au monde la vraie liberté, la vraie égalité, la vraie fraternité. Telle qu'entendue aujourd'hui par la Révolution, la liberté c'est la licence ; l'égalité c'est le nivellement socialiste ; la fraternité c'est la fratricide.

Léon XIII a prouvé ce qu'étaient réellement ces trois principes.

La vraie liberté réside dans la pratique bien entendue du vrai et du bien indépendamment des sectes ou des dénominations nationales.

L'égalité veut dire : respect du droit de chaque peuple, de chaque association, de chaque individu.

La fraternité, c'est l'accord du capital et du travail, s'efforçant chacun, sous le regard de Dieu, à promouvoir pour tous le bonheur ce temps et celui de l'éternité ». Belles paroles que j'ai tenu à consigner ici.

— Dans le but de prouver l'apostolicité de leur secte, les épiscopaliens anglicans des Etats-Unis affirment que depuis le quatrième siècle au moins, l'Eglise d'Angleterre a été indépendante de l'Eglise de Rome.

Avant de renouveler une semblable assertion, le Rév. W. Brown, auteur de cette découverte, pourrait-il indiquer pourquoi Henri VIII a imploré de Rome la ratification de son divorce d'avec Catherine son épouse légitime ? Pourrait-il aussi m'expliquer cette parole de l'évêque anglican Short : « the existence of the church of England, as a distinct body, and her final separation from Rome, may be dated

from the period of the divorce ». Il faut aimer Platon, mais il faut encore aimer la vérité, M. Brown.

— Mme Elisa Walsh, de Brooklyn, vient de donner au Père McQuirk, curé à Saint-Paul de New York, la somme de \$150,000, « pour aider à l'éducation des séminaristes qui se destinent à exercer le sacerdoce dans les diocèses les plus pauvres de l'Amérique du Nord ». Ce fonds, ou plutôt ce capital, a été incorporé sous la protection des lois de l'Etat de New York. Le Père McQuirk, en est le président et le trésorier. Le Père Grannan, de Washington, MM. Fallan et Theban en sont les directeurs. Le but de la donatrice n'est pas de bâtir de nouveaux séminaires ou de créer un nouveau corps de professeurs, mais de payer la pension des séminaristes dans les institutions déjà existantes soit aux Etats-Unis, soit au Mexique, soit au Canada. On le voit c'est une donation aussi considérable et aussi généreuse au point de vue moral qu'au point de vue matériel. Au nom des diocèses du Nord-Ouest qui sûrement bénéficieront de sa largesse, je me permets d'en féliciter et d'en remercier ici Madame Walsh.

—Celui qui jusqu'à présent avait versé la plus forte somme en faveur de l'éducation religieuse et catholique était M. Caldwell qui avait donné \$190,000 en faveur de l'Université de Washington.

—Au cent quarante-huitième anniversaire de la fondation de l'Université Columbia, Mgr Spalding, évêque de Peoria, et très probablement le futur archevêque de Chicago, a été nommé docteur en Loi. La cérémonie a été un peu grotesque, il faut l'avouer. Voici comment il a été reçu par le Président, le Dr Butler : « Jean Lancaster Spalding, descendant d'une maison honorée par deux peuples, prêtre chrétien et prélat, homme de lettres, orateur, éducateur, et citoyen patriote, je vous admetts avec joie au titre de docteur en loi dans cette Université ».

— Je ne m'étonne pas que par trois fois, Mgr William, archevêque de Boston, ait décliné semblable honneur de l'Université de Harvard.

Il est v

— U

M. Ma

Baltim

Rév. M

woodie

par le

Washin

du gran

Deput

c'est la

Jusqu'à

toujours

M. D

depuis l

aux file

— Il

entre le

permis

Siège.

Il est

réparatio

C'est

Prime Q

Notre-D

substitut

C'est é

célébrer

septembr

Il est vrai que Mgr Ireland, de Saint-Paul, a cru devoir l'accepter.

— Une lettre de Paris m'apprend à l'instant la démission du Rév. M. Magnien, SS., comme supérieur du séminaire de Sainte-Marie de Baltimore. Il occupait ce poste depuis 1878. Il est remplacé par le Rév. M. Dyer SS. Ce dernier était supérieur du séminaire de Donwoodle, New York, depuis sa fondation. Il est lui-même remplacé par le Rév. M. Driscoll, ancien supérieur du collège Saint-Austin de Washington. M. Driscoll est un ancien élève et un ancien professeur du grand séminaire de Montréal.

Depuis 1791, date de la fondation du séminaire de Baltimore, c'est la première fois qu'un américain occupe le poste de supérieur. Jusqu'à présent, comme à Montréal, cette place éminente avait toujours été décernée à un prêtre français.

M. Dyer est né à Baltimore en 1854 et appartient à Saint-Sulpice depuis 1873. M. Driscoll est né à Burlington en 1859 et s'est joint aux fils de M. Olier en 1878.

— Il est maintenant prouvé que durant les récents pourparlers entre le Vatican et Washington, le gouvernement d'Italie s'est permis d'intercepter et de falsifier un télégramme venant du Saint-Siège.

Il est très probable que les autorités des Etats-Unis demanderont réparation au Quirinal pour cet acte de frauduleuse et basse conduite.

HENRY BAYARD.

CORRECTION A FAIRE A L'ORDO

C'est par erreur que l'ORDO indique au 28 septembre le v. de Prime *Qui passus es pro homine* qui est propre à l'autre fête de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui se célèbre en carême. Il faut lui substituer celui-ci : *Qui passus es propter nostram salutem*.

C'est également par oubli que la croix qui indique la faculté de célébrer des messes votives ou de *Requiem* a été omise au 5 septembre.

J. S.

MONSIEUR COMBES

(Semaine religieuse de Poitiers).

QN lit dans l'*Express du Midi* : Après avoir conquis ses grades universitaires, soit au collège ecclésiastique de Pons, soit à l'école non moins ecclésiastique des Carmes, l'abbé Combes se sépara de ses premiers maîtres, suivit les cours de la Faculté de Médecine, et, devenu praticien, se vit assez promptement dans une situation aisée.

L'économe d'une des maisons où le jeune Combes avait été si paternellement accueilli, revisant alors ses comptes, s'aperçut que le docteur redevait à sa caisse une somme rondelette.

Il lui demanda de s'acquitter. Mais déjà l'ex-abbé cultivait cette indépendance de cœur qui, la politique aidant, devait le mener loin.

Il répondit par une lettre menaçante, avertissant son correspondant qu'en cas de réclamation nouvelle, une campagne violente allait être ouverte contre les établissements ecclésiastiques. L'économe se le tint pour dit et n'insista plus. Les frais d'études du ministre sont toujours impayés.

Estimez-vous qu'après ce trait, dont nous garantissons l'authenticité, le président du conseil fût qualifié pour tonner contre les ennemis de l'Université qui attirent la majeure partie de la clientèle de l'Etat par le bas prix de leurs pensionnats ?

Pensez-vous qu'ayant abusé de la bonne foi de ses professeurs pour se faire instruire gratis et prendre ensuite la poudre d'escampette sans recevoir les ordres, — car contrairement aux bruits répandus ces jours derniers, l'abbé Combes ne fut ni diacre, ni sous-diacre, — oui, pensez-vous qu'il ait eu bonne grâce à signer hier la suppression du traitement de vingt prêtres de la région ?

Elevé par l'Eglise, nourri par le sacerdoce et les congréganistes, il s'acquitte en injuriant ses bienfaiteurs, en les représentant — il l'a dit — comme des ignorants et des médiocres, lui qui parvint au doctorat grâce à leurs leçons dont il a refusé de payer le prix !

Ni argent, ni reconnaissance, mais des outrages et des privations de traitement. Ce Combes a décidément une bien belle âme, et la façon dont il paie ses dettes nous permet d'augurer tout ce qu'on peut attendre, dans l'exercice du pouvoir, et de la générosité de son cœur et de la largeur de son esprit.

JULIEN DE LAGONDE.

CONFLIT AU TOMBEAU DE LA SAINTE VIERGE

(De la *Revue du Tiers-Ordre*).

C'EST entre Grecs et Arméniens. Unis, ou mieux rapprochés quand il s'agit d'attaquer les catholiques et les sanctuaires confiés aux Franciscains, ils n'en cherchent pas moins à se nuire les uns aux autres. Cette fois la scène a eu lieu au saint tombeau de la sainte Vierge sur le Mont des Oliviers, près de Jérusalem. Nos lecteurs savent sans doute qu'à sa mort, la Mère de Jésus fut déposée dans ce tombeau, par le soin des apôtres, d'où elle sortit vivante pour faire sa glorieuse Assomption au Ciel. Ce tombeau est une espèce de caverne que l'on atteint, en descendant un escalier en pierre d'une quarantaine de degrés. Dès les temps les plus reculés on construisit au-dessus une basilique, le tombeau lui-même est renfermé dans un édicule comme le saint Sépulcre de Notre-Seigneur. Nous ne voulons pas raconter, dans ses détails, ce conflit entre schismatiques. Quelques mots seulement pour notre but. Ce sont les Grecs et les Arméniens qui ont la garde de ce sanctuaire depuis qu'ils l'ont volé aux catholiques ; un

sacristain de chaque rite y monte constamment la garde. Le sacristain Grec, déjà promu aux ordres majeurs, voulut en ces derniers temps faire enlever par son camarade Arménien un tableau suspendu aux murs du sanctuaire, et appartenant aux Arméniens. Refus de ce dernier, insistance de l'autre, et bientôt bataille en règle. Le Grec tire des coups de revolver dont son adversaire n'est pas atteint. En fin de compte l'Arménien vient à bout de lier son agresseur qu'il livre à la justice musulmane et à toute une troupe de soldats accourus. Or l'Arménien est sujet musulman, et voici ce que surtout nous voulons faire ressortir de ce fait en le rapprochant de la tentative d'assassinat en grand, subie par nos Pères de la part des Grecs en novembre dernier. — D'un côté les Franciscains sont attaqués sans moyen de se défendre. Quinze d'entre eux sont blessés. Une puissance catholique est officiellement chargée de les protéger ; de plus, comme les victimes appartiennent à six pays différents, ce sont six puissances européennes qui ont intérêt à les voir protégés ou vengés. Eh bien les pauvres victimes n'ont pas encore reçu justice contre leurs lâches assassins ! — Mais voyons notre sacristain Arménien. Il est, avons-nous dit, sujet ottoman. A ce titre sans doute vingt soldats accourent pour le défendre ; son agresseur, comme il était juste, est jeté en prison, et depuis il aura été puni. Pour protéger les Franciscains contre quarante-cinq bandits, sept soldats étaient venus... assister en spectateurs à leur tuerie par les Grecs ! Voilà la justice musulmane. Et voilà la situation lamentable des religieux qui se dévouent à la garde des sanctuaires de Terre-Sainte au nom de toute la chrétienté.

OBDO DES FIDELES

Dimanche, le 28 septembre

Fête de N.-D. des Sept-Douleurs, *double majeur* ; mém. du 19^e dim. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — I vèpres de S. Michel, 2^e cl. ; mém. des Sept-Douleurs seulement (sans mém. dans le diocèse de Sherbrooke).